

# Contrôle laitier de droit privé

## (Règlementation du secteur laitier du lait de vache)

Selon l'article 8 de l'ordonnance sur le contrôle du lait, les organisations nationales des producteurs et des utilisateurs de lait (PSL, VMI, Fromarte) ont décidé en commun un système uniforme pour le paiement du lait selon la qualité.

### Résultats pris en considération

Conformément à la convention liée à la modalité en matière de contrats d'achat de lait de l'AILS, Fromarte et PSL du 15-12-2015, chaque critère d'analyse est examiné et évalué séparément. À chaque fois, c'est le résultat le moins bon, cela du premier et du dernier échantillonnage mensuel, qui doit être pris en considération. A l'exception des substances inhibitrices, où chaque résultat positif déclenche une contestation de droit privé.

### Paiement selon la qualité

Les déductions d'après le tableau suivant s'appliquent à tous les producteurs de lait. Le bonus de qualité selon le schéma est octroyé pour le lait de centrale dans la mesure où celui-ci est conforme à tous les critères cumulés. Pour le lait de fromagerie, il est recommandé d'octroyer un bonus en vertu des réglementations, compte tenu des exigences spécifiques pour le lait de non-ensilage.

Critère qualitatif	Exigences	Suppléments et déductions par kg de lait sur la quantité de lait livrée dans le mois considéré
Le plus mauvais des 2 résultats fait foi. Si dans un mois il y a plus de deux échantillons, les résultats du premier et du dernier échantillon seront considérés. Pour le paiement selon la qualité, le plus mauvais des deux fait foi. Au niveau des substances inhibitrices chaque détention donne lieu à une contestation de droit privé.		
Nombre de germes (germes/ml)	$\leq 10'000$ germes par ml	0.5 centime de supplément *
	80'000 germes et plus par ml	
	1ère contestation en 5 mois	1 centime de déduction
	2 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	3 centimes de déduction
	3 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	6 centimes de déduction
	4 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	12 centimes de déduction
	5 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	24 centimes de déduction et plus de réception de lait jusqu'à la correction du défaut
Les valeurs de 300'000 germes/ml et plus comptent pour deux contestations.		
Cellules somatiques (cellules/ml)	$\leq 100'000$ cellules par ml	0.5 centime de supplément *
	350'000 cellules et plus par ml	
	1ère contestation en 5 mois	1 centime de déduction
	2 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	3 centimes de déduction
	3 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	6 centimes de déduction
	4 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	12 centimes de déduction
5 <sup>e</sup> contestation en 5 mois	24 centimes de déduction et plus de réception de lait jusqu'à la correction du défaut	
Substances inhibitrices	Indétectables	0.5 centime de supplément *
	Détectables	
	1ère contestation en 12 mois	10 centimes de déduction et dommage effectif
2 <sup>e</sup> contestation en 12 mois	30 centimes de déduction et dommage effectif	
Point de congélation valeur adaptée (°C)	$\leq - 0.520^{\circ}\text{C}$	0.5 centime de supplément *
	Valeurs entre $> - 0.520^{\circ}\text{C}$ et $- 0.516^{\circ}\text{C}$	Contestation
	$\geq - 0.516^{\circ}\text{C}$	Corrections sur les volumes ou les prix selon les contrats ou les règlements

\* Pour l'octroi du supplément de 0.5 ct, les exigences des 4 critères doivent être accomplies en même temps.